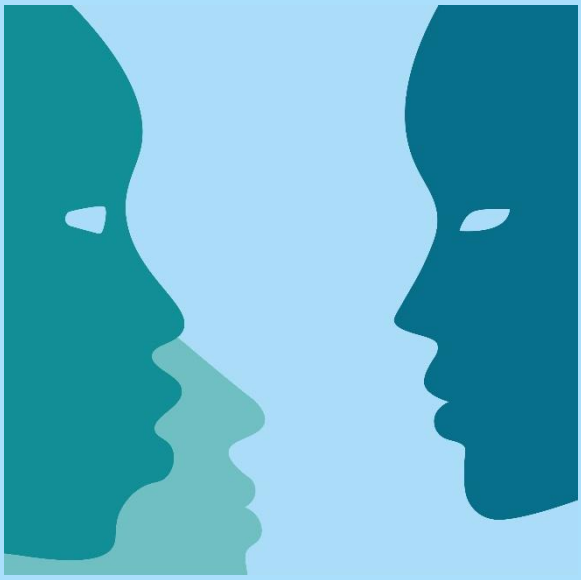
Le rôle des sites communautaires sacrés dans la gestion des ressources naturelles en Basse-Casamance

Gérôme Symbiane



Münster Working Paper Series in Social and Cultural Anthropology

Universität Münster

Institut für Ethnologie
Dept. of Social and Cultural Anthropology

Münster Working Paper Series in Social and Cultural Anthropology

No. 2, 2026
ISSN 3053-7835

Imprint

Publisher:

Department of Social and Cultural Anthropology
University of Münster
Studtstr. 21, 48149 Münster
Germany

Editorial Board:

Dr. Arne Harms, Dept. of Social and Cultural Anthropology, University of Münster; Max Planck Institute for Social Anthropology, Halle/Saale

Prof. Dorothea Schulz, Ph.D., Dept. Of Social and Cultural Anthropology, University of Münster

Prof. Dr. Thomas Stodulka, Dept. Of Social and Cultural Anthropology, University of Münster

Emma Wendt, M.A., Dept. Of Social and Cultural Anthropology, University Münster

Contact:

anpubl26@uni-muenster.de

Cover Design:

Johanna Schulz

© 2026 by Gérôme Symbiane

DOI: https://doi.org/10.17879/mwsca-2026-10474

The papers in this series present preliminary research results and do not necessarily reflect the views of the Department.

Gérôme Symbiane

Le rôle des sites communautaires sacrés dans la gestion des ressources naturelles en Basse-Casamance (Sénégal)

En Basse-Casamance, dans le département d'Oussouye, l'anthropologie de l'environnement offre un cadre pertinent pour analyser le rôle des sites communautaires sacrés (SCS) dans les représentations cosmologiques, les pratiques socioculturelles et les formes de croyances traditionnelles. Dans cette région, l'environnement n'est pas seulement perçu comme un espace matériel ou profane : il constitue un univers relationnel où les humains entretiennent des liens profonds avec les non-humains (les ancêtres et les génies protecteurs). Dans ce contexte, préserver les ressources naturelles sans déposséder suppose de traiter ce patrimoine comme un système territorial vivant, gouverné comme un commun et évalué à l'aune de la justice spirituelle et écologique. Les dispositifs socio-écologiques et les pratiques rituelles associés aux sites communautaires sacrés contribuent à leur préservation, étant considérés comme des espaces de mémoire lignagère, de récit de fondation et de culte. Des obligations morales (limitation des feux de brousse, interdiction de pénétrer certains lieux, prohibition de la coupe de certains arbres, contrôle de la chasse et de pêche) consistent à réduire la déforestation, conserver la fertilité des sols et le maintenir des zones de régénération naturelle du peuplement faunique et forestier (Journet-Diallo 1998 : 206-209).

Toutefois, le rôle attribué à ces lieux sacralisés ne peut être compris indépendamment des logiques actuelles qui structurent les rapports entre humains et environnement (Diédhiou 2009). Des autorités coutumières et des acteurs locaux occupent une position centrale dans la régulation des usages et dans la définition des principes d'accès à ces espaces. Cependant, leur légitimité et leur capacité à faire respecter ces normes sont parfois fragilisées par des conditions changeantes : redistribution inégale des bénéfices, reconfigurations politico-administratives et tensions interreligieuses (Diédhiou 2002). Dans ce contexte, les sites sacrés deviennent des enjeux de compétition, des objets de négociation et parfois des terrains de contestation, notamment lorsque les ressources naturelles qu'ils abritent acquièrent une valeur économique accrue (Trincaz 1978 : 85-109). Sur le plan méthodologique, cette recherche adopte une approche qualificative. Elle s'appuie sur des entretiens (directs, semi-directs et non-directs), des observations de terrain (intronisation, assemblées communautaires, rites initiatiques) et des récits de vie recueillis entre 2023 et 2025 dans plusieurs localités (Cabrousse, Diembéring, Kalobone, Gnikine, Essima). Deux études de cas (Diembéring 1988 et Cabrousse 2018) illustrent les conflits d'intérêts entre droit coutumier et pressions externes. Le cadre théorique combine l'anthropologie de l'environnement et l'interactionnisme symbolique pour appréhender les dimensions sociales, religieuses et écologiques des sites communautaires sacrés dans leur contexte culturel et environnemental.

Cet article analyse la manière dont les sites communautaires sacrés influencent les mécanismes et les pratiques de gestion des ressources naturelles de Basse-Casamance. Il examine également les mutations sociales et les tensions actuelles (croissance démographique, aménagement spatial, pressions économiques et administratives, influence des religions) qui reconfigurent leur finalité. Enfin, il propose une réflexion sur

des formes de gouvernance hybride, articulant droit coutumier et droit public, en vue de renforcer des dispositifs de cogestion durables et résilients.

L'influence symbolique des sites communautaires sacrés dans la gestion des ressources naturelles diola

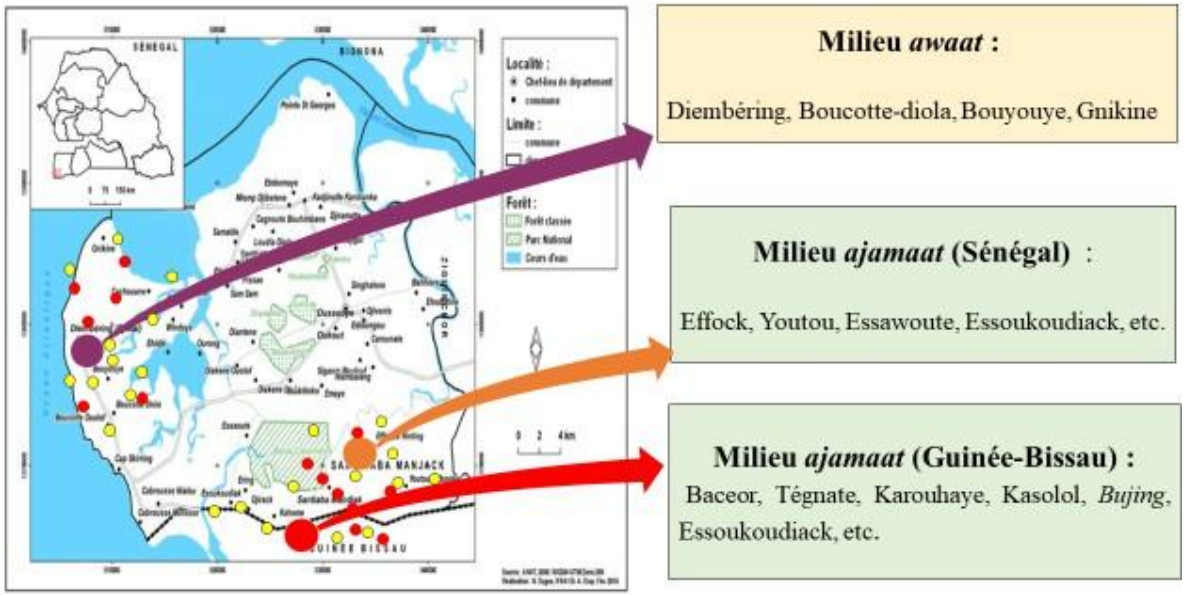
En Basse-Casamance, les sites communautaires sacrés constituent des dispositifs de gouvernance territoriale et écologique. Fondés sur la prescription des pratiques traditionnelles, ces espaces sont soumis à des règles d'accès et d'usage des ressources naturelles qu'ils abritent. Ces catégories se recoupent et fonctionnent souvent en réseau, structurant la vie collective. Parmi les sites communautaires sacrés en Basse-Casamance figurent : résidences des *siwum* (fr. animaux totémiques), des génies et des ancêtres, sites historiques, places publiques.

Les résidences des siwum, des génies et des ancêtres

Les habitats des siwum, des génies et des ancêtres occupent une place centrale en Basse-Casamance. Perçus comme des sanctuaires à l'interface entre le monde des humains et celui des non-humains, ces lieux sacralisés accueillent des rituels de sacrifices et de libations. Ils sont également soumis à des horaires de fréquentation spécifiques afin de ne pas troubler la présence des esprits invisibles. À Diembéring, par exemple, « il est formellement interdit de fréquenter la zone Nisaan à partir du soleil au zénith et à minuit, car le lieu est réputé dangereux à ces moments de manifestations de forces surhumaines » (entretien avec Marianne Diatta, 2024). Le concept d'*ewum* (fr. totem), en langue diola, traduit une relation de parenté symbolique entre un animal et une personne, ou entre un groupe d'animaux et une famille ou un groupe d'humains. Leurs destins sont interdépendants, si bien que la blessure ou la mort de l'ewum affecte directement la santé et le devenir de la personne intrinsèquement liée (Lévi-Strauss 1962). En dépit de son apparence sauvage, l'ewum est perçu comme un allié et un protecteur, incarnant la fertilité des lieux et la vitalité des membres du lignage auquel il est associé. Des espèces telles l'hippopotame, le crocodile, le lamantin, le lion ou la tortue de mer se voient ainsi conférés un statut tutélaire. Leur présence dans les zones sacralisées instaure des interdits (chasse, pêche, coupe d'arbres) qui génèrent des effets de conservation écologique. Entre 2023 et 2025, des enquêtes menées à Boucotte-wolof, Effock, Diembéring et Karouhaye attestent l'existence d'habitats de siwum sacralisés. À l'embouchure du fleuve Casamance, entre les villages de Gnikine, Diogué et Carabane, à Esima (Oudia Hôtel) ou encore dans la forêt de l'Hôtel Maya, plusieurs sites sont associés à des siwum de lamantins, de pythons et d'Ejufur (anacondas).
D'un point de vue ethnographique, ces espaces obéissent les mêmes codifications strictes : l'accès y est régulé et soumis à des prohibitions précises. Toute profanation, capture ou atteinte à ces animaux est interprétée comme une offense grave, réputée attirer malédictions ou représailles de la part des ancêtres, des génies protecteurs ou des familles concernées (Sané 2022 : 180-188). Un épisode souvent cité se déroule en 1998 à Diembéring : des pêcheurs étrangers, ignorants les traditions diola *ewaat* (pluriel d'ewum), auraient capturé une tortue de mer totémique liée à une jeune fille nommée Henriette Diamtaye de Boucotte-diola, dans un site sacralisé (précisément à Kadiala). La

mort de l'animal, consécutive à ses blessures, fut mise relation avec la disparition d'Henriette, les deux destins étant perçus comme intrinsèquement associés. La famille de la défunte exigea que justice soit rendue selon les modalités traditionnelles et que des sanctions soient prononcées (Symbiane 2018 : 122-123). Pour prévenir tout cycle de vengeance, le chef du village, Jean Diatta, et les habitants décidèrent l'expulsion des pêcheurs. Un sacrifice réparateur fut organisé avant leur départ : une vache et du vin de palme furent offerts en guise d'excuse à la famille endeuillée et à toute le village.

Les résidences des siwum, des génies et des ancêtres en Basse Casamance



Cartographie 1 : Identification de quelques sites de résidence des siwum, des génies et des ancêtres en Basse Casamance (Gérôme Symbiane).

Les résidences des rois et les *ukin* (fr. lieux de culte)

Parallèlement aux sites abritant des siwum, les résidences royales et les ukin, accessibles uniquement aux initiés, aux serviteurs et aux conseillers des rois, fonctionnent aussi comme des lieux où des règles strictes encadrent la circulation et l'exploitation des ressources naturelles. Ces restrictions, intériorisées sociales, produisent des zones de faible pressions anthropiques et assurent une forme de protection écologique durable. Les ukin accueillent des sacrifices, des intronisations de gardiens de culte et des rituel initiatiques. Leurs configurations sont classées selon les genres et le statut social : certains sont réservés aux hommes (*karam/bukut*), d'autres aux femmes (*kaŋen/kaasara*), d'autres encore concernent des catégories d'âge, d'état civil ou ouverts à toute la communauté (Sambou 1984). Par exemple :
le kaŋen et le kaasara traitent des questions liées à la maternité, à l'organisation des rituels funéraires féminins (notamment en cas de décès pendant la grossesse ou fraichement après l'accouchement) et des rituels agricoles (pluviométrie, post-récolte, épidémies, etc.) ;

le karam ou bukut, associé à la case des hommes et au « bois sacré » (Cartry 1993 : 196-198), concerne les rituels initiatiques exclusivement masculins. Il fonctionne comme un institut éducatif, transmettant l'histoire, les savoirs et les normes sociales.
La segmentation des ukin renforce les mécanismes de surveillance de ressources naturelles et multiplie les instances de contrôle social et spirituel.



Photographie 1 : Le roi Koudiossobo de la royauté de Kalobone et Gérôme Symbiane, au site royal, à gauche et le kaŋen des femmes de la communauté diola awaat, à droit (Gérôme Symbiane, novembre 2024).

Les places publiques et les sites historiques

Les places publiques et les sites historiques (espaces mémoriaux, lieux fondateurs, musées locaux, îles à valeur patrimoniale) complètent la cartographie des sites communautaires sacrés. Les places publiques, protégées par des tabous, sont des lieux de délibération collective, d'arbitrage des conflits et d'organisation des cérémonies (mariages, danse et lutte traditionnelle, festivals). En Basse-Casamance, chaque village, quartier ou famille élargie dispose d'une place publique, à l'image de Kuseño du quartier Kaïgha, à Diembéring, souvent qualifié de« Wembley » du village, en raison de son vaste périmètre et par analogie avec le stade du Royaume-Uni. Quant aux sites historiques, ils préservent la mémoire des ancêtres fondateurs, des victoires et des événements qui marquent la mémoire collective des habitants. Leur protection contribue à conserver les souvenirs autant que les paysages qui lui sont associés, notamment le fromager centenaire Assèbe et le musée SANGAWAAT à Diembéring (premier village des ancêtres de la communauté diola awaat), le puits d'Aliin Sitooye (résistante anticoloniale intronisée

gardienne du kaasara de Cabrousse) ou encore l'île de Carabane (classé patrimoine historique national et ancienne capitale de la Casamance à l'époque coloniale).

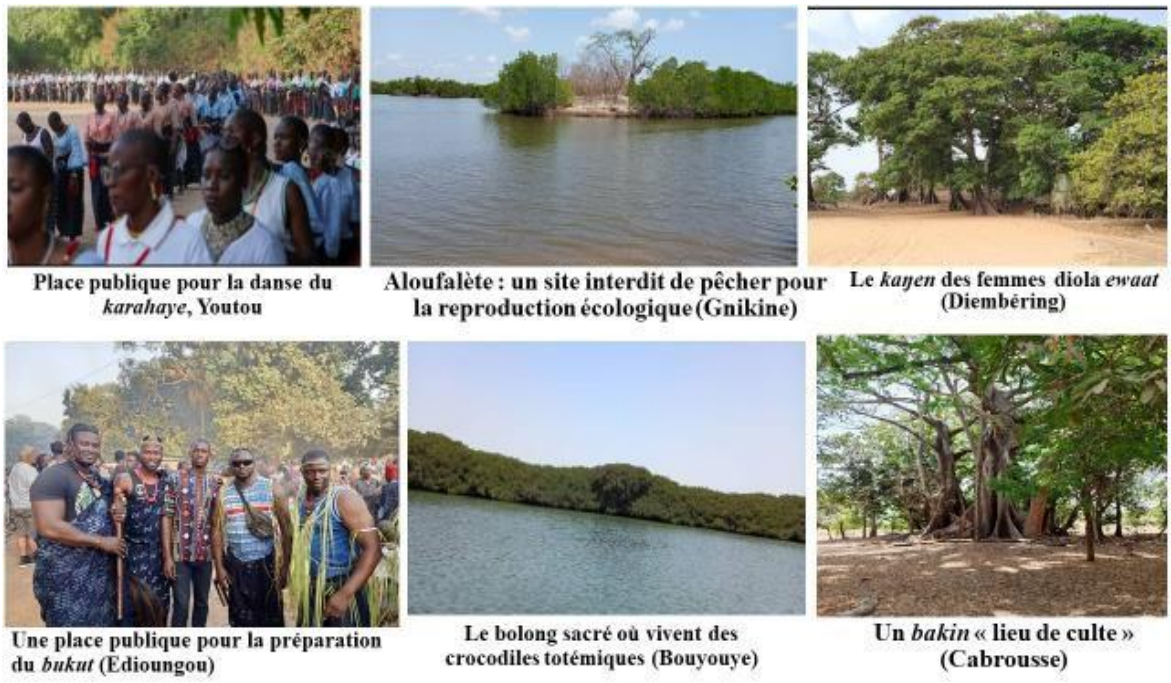
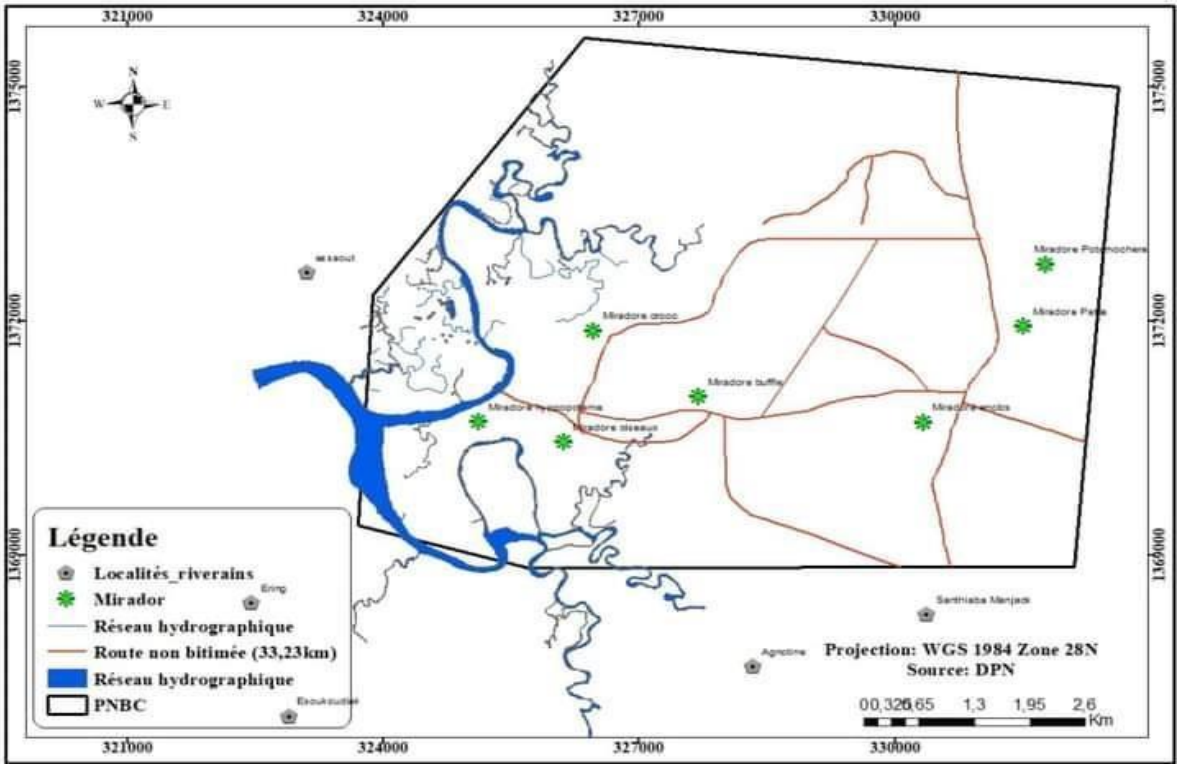


Figure 1 : Photographies de sites communautaires sacrés diola (Gérôme Symbiane, entre 2024 et 2026).

Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) et l'Éco-parc Diembéring

Le Parc National de Basse-Casamance (PNBC) et l'Éco-parc Diembéring illustrent des configurations où se conjuguent gouvernance coutumière et dispositifs administratifs. Le PNBC, d'une superficie d'environ 5000 hectares, abrite des formations fluviales, ainsi qu'une faune et une flore particulièrement riches. Au-delà des normes de gestion traditionnelles, il est placé sous l'autorité de la Direction des Parcs Nationaux (DPN), elle-même sous tutelle du ministère de l'Environnement. L'accès au PNBC obéit à une « épistémologie de l'espace », c'est-à-dire à des modalités spécifiques d'entrée et d'interaction avec les territoires riverains : par pirogue, depuis le bolong de la royauté d'Essawoute jusqu'au débarcadère, situé près des anciens miradors ; par la grande porte, via les villages d'Emaye et d'Effock, où existent des passages parfois qualifiés de « clandestins », connus des chasseurs, des pêcheurs locaux et de certains trafiquants.



Cartographie 2 : délimitation géographique du Parc National de Basse Casamance (Abdou Ndoukour Kacc Ndao 2024).



Figure 2 : images d'animaux et habitats dans le PNBC (Abdou Ndoukour Kacc Ndao 2024).



Figure 3 : Photographies d'oiseaux et habitats dans le PNBC (Gérôme Symbiane 2025).

Dans les années 1990, la présence d'hippopotames, de rhinocéros, de lions et d'une grande diversité faunique y était signalée ; le conflit casamançais aurait entraîné une migration partielle de ces populations vers la région de Cacheu, en Guinée Bissau.
L'Éco-parc Diembéring, de même que le PNBC, s'inscrit dans cette approche inclusive de gestion des Réserves Naturelles Communautaires (RNC), fondée sur des principes endogènes de gestion écologique et des activités socio-économiques (transformation, commercialisation et valorisation des produits végétaux). Les mesures de gestion sont assurées par Joseph Diatta, (dit Sow), conservateur du site et actuel chef de quartier de Haloudia, et de son équipe composée de jeunes volontaires du village : « tout en impliquant les populations dans la gestion et la restauration des habitats écologiques » (entretien avec Albert Afomaye Diatta, en janvier 2024). Ces dispositifs limitent les pressions anthropiques (chasse, coupe de bois et exploitation irrégulière des ressources) au sein du site. Aujourd'hui, des chercheurs, des étudiants et des visiteurs s'y rendent régulièrement pour des motifs variés : études pédagogiques sur l'évolution et la dynamique des espèces forestières, recherches écologiques, visites de découverte sur le peuplement des espèces végétales.
En Basse Casamance, les rapports entre les humains et les sites communautaires sacrés ne relèvent pas d'une simple logique de conservation utilitaire : ils s'inscrivent dans un devoir de justice cosmique : la protection des ressources naturelles conditionne la continuité du bien-être humain et de ses liens avec l'environnement (Symbiane 2024 : 120-125). Cette conception se décline selon plusieurs dimensions : Sur le plan écologique et environnemental, les sites communautaires sacrés fonctionnent comme de véritables réserves : ils abritent une biodiversité remarquable (mangrove, palmeraie, zones de reproduction, habitats totémiques, lieux de culte) et contribuent à limiter l'érosion hydrique, la déforestation et la dégradation des sols.
Sur le plan socioculturel et religieux, ces espaces s'inscrivent dans un réseau de responsabilité collectives : en protégeant la nature, les populations se protègent elles-

mêmes. La sacralisation des sites communautaires joue ainsi un rôle de filtre social ; elle structure les comportements, encadre les usages et renforce l'équilibre entre les besoins sociaux et la préservation écologique.
Malgré l'urbanisation croissante et les mutations sociales en Basse-Casamance, les pratiques de gestion traditionnelles des sites communautaires sacrés sont toujours visibles. Ces stratégies soutiennent des activités sociales (agriculture, pêche, cueillette, pratiques rituelles), conférant une dimension profane à ces espaces au-delà du caractère sacré.

La dimension profane des sites communautaires sacrés diola

Les sites communautaires sacrés de Basse-Casamance constituent des espaces bio-culturels où se nouent, de manière indissociable, dimensions spirituelles et usages profanes des ressources naturelles. Ils assurent la subsistance (agriculture, pêche, chasse, cueillette) tout en abritant des pratiques spirituelles régulées par des prescriptions de tabous, le *ñiñi* (fr. c'est sacré). Les villages, harmonieusement intégrés à la nature, reflètent ce mode de vie entre conservation et exploitation modérée des ressources vitales, y compris les sites sacralisés.
Les dynamiques actuelles (systèmes de redistribution des terres agricoles, extension des villages et aménagements administratifs : gares routières, hôtels, centres de formations professionnelles) reconfigurent les sites communautaires sacrés. Des nombreux sites à forte charge symbolique et historique sont déplacés ou réaménagés sous l'effet de la croissance démographique et des mutations sociales. Parmi les exemples cités figurent les hôtels de ville de Diembéring et d'Oussouye, la paillote de Cap Skirring, l'usine « La Casamançaise » de Boucotte-diola, l'église d'Edioungou, la gare routière d'Oussouye et le cimetière catholique de Cabrousse, l'ensemble étant concerné par des déplacements ou des réaménagements. Ces dynamiques témoignent les systèmes de reconfiguration spatiale, entre patrimonialisation des espaces culturels et adaptation aux contextes actuelles, offrant des leçons précieuses pour les politiques de gestion des aires protégées autochtones des communautés (APAC).
Par ailleurs, la profanation des certains sites communautaires sacrés suscite des inquiétudes tant sociales qu'environnementales, lorsque les ressources naturelles échappent au contrôle local. Avec l'urbanisation, le développement du tourisme en milieu rural et la monétisation des terres, des nombreux sites communautaires sacralisés sont devenus des objets de convoitise. Dans la commune de Diembéring, par exemple, de 2010 à aujourd'hui, la vente de terres et la construction anarchique d'infrastructures modernes (entreprises hôtelières, gares routières, centre de formations) ont contribué à une détérioration accélérée des écosystèmes locaux (Simbyane 2012). Ces processus déclenchent des conflits, parfois intenses, entre détenteurs de droits coutumiers et acteurs municipales ou privés, comme l'illustre l'affaire de Cabrousse en 2018. En cette année-là, la famille Diatta du quartier Mossor a vu son habitat détruit pour la construction d'un hôtel : Chez les voisins. Malgré l'opposition de Julbert, l'aîné de la famille, à ce projet, l'entreprise a pu construire son établissement, ce qui a généré de vives tensions. Des acteurs locaux, notamment Pathé Sagna et François Ébani Diatta, ont accusé la mairie de complicité avec les entreprises hôtelières et d'avoir contribué à la dégradation de leur patrimoine culturel, associant de tels actes à une forme de rejet des normes traditionnelles.

En 2024, notre enquête de terrain portant sur vingt APAC dans cette commune a révélé l'absence quasi totale de cartographie des sites communautaires sacrés. Ce manque de reconnaissance officielle de ces lieux explique la confiscation de terrains et la restriction des activités telles le braconnage, le prélèvement massive et vente de sable et l'exploitation des zones sacralisées. L'absence totale de lotissement de la zone aggrave les tensions foncières entre les familles : par exemple, la réserve de l'Eco-parc Diembéring empiète sur des terres revendiquées par les familles dépositaires (Kadiabassoune, Hessaye et Kahagne), en raison d'un litige foncier non résolu.
La géomorphologie actuelle des sites communautaires sacrés révèle un déplacement progressif et inquiétant des lignes de rivage et des ressources qui les irriguaient autrefois. À Gnikine, Cap-Skirring et Cabrousse, par exemple, la mortalité élevée des palétuviers et de filaos, liée au changement climatique, favorise l'érosion, la dégradation des sols et modifie les conditions écologiques existantes (Sané 2017). À ces dynamiques climatiques s'ajoutent des pressions humaines visibles : prélèvement de sable, coupe de bois et extension de rente qui fragilisent davantage les cordons littéraux. Dans la même dynamique, la fermeture du PNBC depuis 1993, consécutive à une attaque par des membres armés du Mouvement des Forces Démocratique de Casamance (MFDC) ayant coûté la vie de deux agents, illustre une autre forme de fragilisation des sites communautaires sacrés. Le site abandonné, a vu une partie importante de sa faune décimée par le braconnage et la disparition des miradors. Les risques de mines antipersonnel et d'engins explosifs, mal cartographiés, compliquent sa réouverture et sa sécurisation.

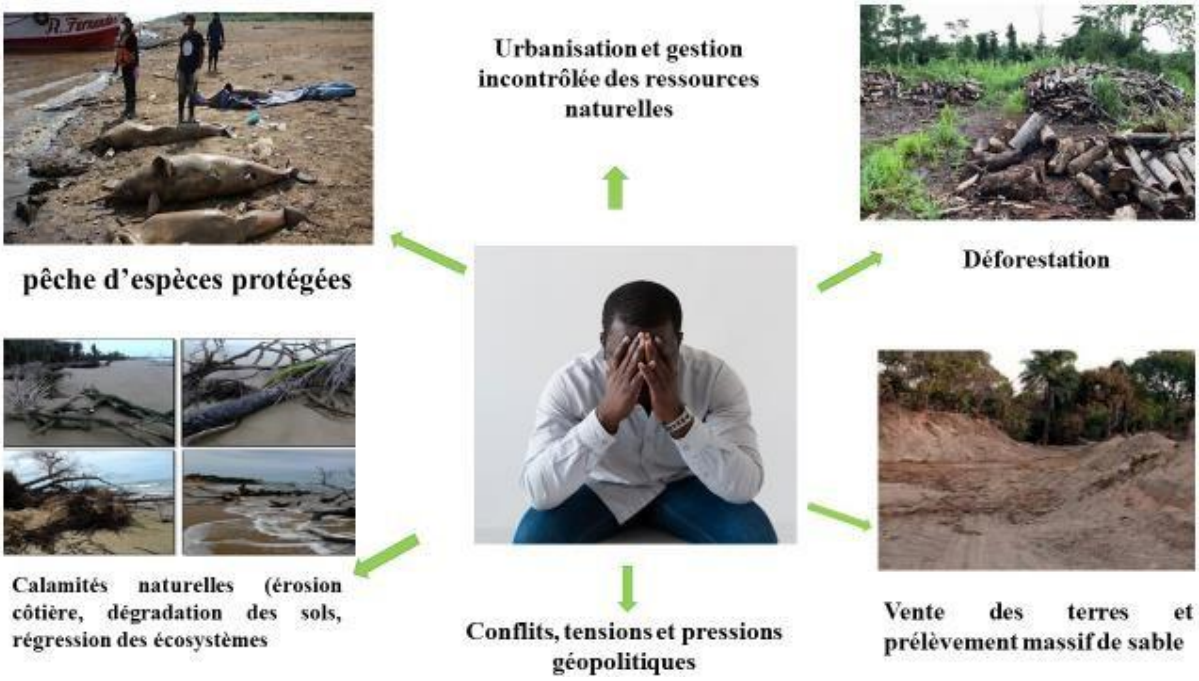


Figure 4 : Photographies de profanation des sites communautaires sacrés en Basse-Casamance (Gérôme Symbiane 2023, 2024).

En Basse-Casamance, l'expansion de l'islam et du christianisme a parfois conduit à la désacralisation des sites communautaires sacrés où certains fidèles nouvellement convertis, assimilent les pratiques traditionnelles à de « l'idolâtrie » et incompatibles avec

leurs croyances. Dès lors, des lieux sont désacralisés ou vendus, fragilisant la cohésion sociale et la transmission des valeurs ancestrales (Diédhiou 2009). Des récits locaux, tel l'événement de 1988 à Diembéring, montrent qu'une opposition entre prescription traditionnelle et pratiques religieuses peut aboutir à des incidents dramatiques. Dans ce village, Moustapha Diatta, nouvellement converti, a offert à la communauté musulmane un domaine sur lequel se trouvait un bakin pour la construction d'une mosquée. Son épouse Andji, l'officiante du site, s'est opposée à la construction du bâtiment en rappelant le statut sacré du lieu. Elle a averti que toute prière effectuée dans cet espace exposerait le fidèle à un danger mortel. Malgré cette mise en garde, son mari a nié la portée des prescriptions traditionnelles et a décidé d'y prier. À la suite de cette prière, il est décédé subitement. Depuis cet événement, personne n'ose s'y aventurier ou y célébrer la prière ; le lieu est resté abandonné.



Photographie 2 : Mosquée abandonnée en 1988, Diembéring, Haloudia, (Gérôme Symbiane, septembre 2025).

La profanation des sites communautaires sacrés reconfigure non seulement le paysage physique, mais aussi les relations sociales et les pratiques de gestion traditionnelle. Ces dynamiques forcent les populations et les acteurs impliqués à repenser des stratégiques d'adaptation écologique et les formes de transmission des savoirs associés à ces espaces.

Les systèmes traditionnels de gestion des sites communautaires sacrés face aux défis contemporains

En Basse Casamance, les populations s'appuient sur des modes de gouvernance traditionnelles pour préserver les sites communautaires sacralisés à travers des stratégies, mêlant croyances cultuelles et règles coutumières. Dans chaque village, les

chefs coutumiers (*kunahaan/ kun'ahaan*) et les gardiens des rites, avec le soutien des populations, régulent l'accès et les usages de ces lieux. Dans les royautés d'Essawoute, de Kagnoute, de Mlomp et de Karouhaye, par exemple, les *Maan* (fr. Rois) et les responsables de culte veillent à l'application des prescriptions ; dans d'autres lieux, la surveillance incombe aux familles détentrices, comme la famille Djiba à Gnikine pour le site de Bitakalandin.
Parmi les mécanismes qui structurent la gestion des sites communautaires sacrés figurent :

- l'interdiction de tuer ou de capturer un ewum, sous peine de sanctions spirituelles ou communautaires
- l'interdiction pour tout étranger d'accéder dans un site sacré sans rituel de purification ou accord préalable
- la proscription pour un non-initié de consommer des aliments des sites sacrés, sanctionnée par une amende en nature (souvent un sacrifice accompagné de libations).

Le cas de Diembéring, précédemment cité, illustre la manière dont la justice coutumière articule entre besoin sociale et protection écologique. À ce jour, seuls les sites communautaires sacrés demeurent relativement moins affectés par les pressions anthropiques et les défis environnementaux. Nos enquêtes menées dans la commune de Diembéring entre 2024 et 2026 ont identifier cinquante-cinq, dont trente-deux sont maintenus grâce aux pratiques traditionnelles et soutenus par les institutions environnementales.
Pour renforcer la conservation, les communautés mobilisent des stratégies adaptées aux contextes actuels : délimitation artisanale et revalorisation des lieux sacrés, y compris les résidences siwum. Ces dispositifs complètent les cadres juridiques modernes et s'appuient sur le droit coutumier (Girard 1963 : 135-165). Toutefois, la protection varie selon la signifiance spirituelle et culturelle de ces espaces : si certains bénéficient de règles strictes en raison de leur importance cultuelle, d'autres font l'objet de mesures plus souples. Des initiatives récentes illustrent cette dynamique : en 2026, le roi Koudiosobo de la royauté de Kalabone, appuyé par les agents des Eaux-et-forêts du département d'Oussouye, a lancé le reboisement de plus de 10 000 arbres.
En ce qui concerne le PNBC, sa réouverture pourrait favoriser le retour d'espèces disparues dans un milieu encore propice à la biodiversité. Sa sécurisation nécessite le déminage et la coordination l'État, et les populations locales pour préparer la réintroduction d'espèces et reconstruire les infrastructures. Par ailleurs, il pourrait être renommé (par exemple Parc Kassoumaye (qui traduit « la paix » en diola) ou Parc Abdou Ndoukour Kacc Ndao (en hommage à cet homme qui s'est battu pour le déminage et la poursuite des activités scientifiques et socioculturelles du site), pour symboliser sa renaissance et valoriser ses potentialités écotouristiques et scientifiques.
Par leur autorité morale et cosmologique, les sites communautaires sacrés renforcent la cohésion sociale, réduisent les conflits d'accès et servent de refuges pour la biodiversité et les mosaïques paysagères locales. Cependant, ces fonctions sont fragilisées par des défis majeurs, tant environnementaux qu'anthropiques. Les exemples présentés montrent combien l'affaiblissement des normes endogènes peut entraîner la dénaturation et la dégradation des sites, ainsi que l'émergence de tensions susceptibles d'affaiblir la cohésion communautaire. Pour concilier exploitation et préservation durable, les

communautés développent des stratégies hybrides articulant droits coutumiers et cadres juridiques publics pour renforcer la protection des sites communautaires sacrés et garantir la résilience socio-écologique.

Conclusion

En Basse Casamance, les sites communautaires sacrés dépassent la simple fonction cultuelle : ils constituent des institutions spatiales et normatives qui régulent l'usage des terres, protègent les ressources naturelles et assurent la reproduction sociale. Par la sacralité, ces espaces imposent des normes d'accès et des temporalités, limitent les pressions extractives et favorisent le maintien de mosaïques des écosystèmes. En agissant comme des sanctuaires de la biodiversité à l'échelle villageoise, ils contribuent à la résilience des systèmes d'usage et à la conservation d'espèces et d'habitats menacés. Ces lieux occupent également une place importante dans la transmission des savoirs endogènes. En cristallisant la mémoire collective et l'ordre cosmique, les sites sacrés légitiment des comportements collectifs qui réduisent les conflits d'accès et structurent les rapports entre les communautés et leur environnement.

Malgré ces fonctions protectrices, les sites communautaires sacrés sont aujourd'hui vulnérables. La pression démographique, l'implantation d'infrastructures modernes et la conversion des terres accroissent les risques d'érosion, d'empiétement, de perte d'intégrité écologique. Parallèlement, les pressions économiques, les transformations religieuses et les recompositions politico-administratives fragilisent les autorités coutumières et compromettent l'application des normes sacrés.

Face à ces défis, une gouvernance hybride qui articule droits coutumiers et cadres institutionnels publics apparaît comme la voie la plus prometteuse. La reconnaissance juridique des régimes coutumiers, soutenue par des outils opérationnels (cartographie participative, plan de gestion foncier et dispositifs des règles d'accès) permettrait de sécuriser les prérogatives communautaires, tout en oscillant besoin social et conservation durable.

En somme, la conservation des sites communautaires sacrés ne relève pas uniquement d'une logique patrimoniale ou religieuse : elle constitue une stratégie pragmatique pour la gestion durable des ressources naturelles et la résilience communautaire. La question cruciale reste de savoir jusqu'à quel point ces modes de gestion traditionnels pourront-ils évoluer face aux pressions contemporaines précédemment citées ; une interrogation centrale pour les politiques publiques en Casamance et ailleurs au Sénégal.

References

Cartry, Michel. 1993. « Les bois sacrés des autres: Les faits africains ». In *Les bois sacrés*, edited by Olivier de Cazanove and John Scheid, 193–208. Naples: Publications du Centre Jean Bérard.

Diallo, Journet-Odile. « Un monde diffracté. Théories joola du double animal ». *Systèmes de pensée en Afrique noire* 15 (1998) : 203–230.

Diédhiou, Clovis Hougna. 2009. *Les jeux traditionnels Diola : valeurs éducatives et Socioculturelles*. Mémoire de maîtrise, UCAD, Dakar-INSEPS, 2009. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI09-15.dir/MI09-15.

Diédhiou, Paul. 2002. *Le processus de construction de l'identité jóola : analyse socio-anthropologique des conflits en milieu ajamaat*. Université de Franche-Comté, Besançon. Thèse de doctorat.

——— « Religion jóola et développement économique en Casamance : Analyse d'un malentendu religieux et/ou linguistique ». In *Les zones critiques d'une anthropologie du contemporain : Hommage à Jean Copans*, edited by Jean-Bernard Ouédraogo, Benoit Hazard, and Abel Kouwouamé, 219–254. Frankfurt : IBIDEM VERLAG, 2021.

Foucher, Vincent. « La guerre des dieux : Religions et séparatisme en Casamance ». *Revue canadienne des études africaines 39, no. 2 (2005) : 361–388.*

Girard, Jean. « De la communauté traditionnelle à la collectivité moderne en Casamance ». *Annales Africaines* (1963): 135–165.

Lévi-Strauss, Claude. *Le totémisme aujourd'hui*. Paris : Presses Universitaires de France, 1962.

Sambou, Joseph. *La notion du Boekin dans le conte diola*. Mémoire de maîtrise, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie, 1984. https://bibnum.ucad.sn.

Sané, Mamadou Lamine. *Eaux et imaginaire chez les sociétés casamançaises : Du XVe siècle aux années 1960*. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 2022.

Sané, Tidiane. *Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse-Casamance (Sud-Ouest du Sénégal)*. Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité and Université Cheikh Anta Diop, 2017. https://theses.hal.science/tel-02073093.

Simbyane, Patrick. *L'impact du tourisme en milieu rural : Cas de la communauté rurale de Diembéring*. Mémoire de master, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, Dakar, 2012.

Symbiane, Gérôme. *Le mythe de fondation du peuple de Sangawâte*. Université Assane Seck de Ziguinchor, UFR des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département des Lettres Modernes, 2018. Mise en ligne en 2020. https://www.rivièresdusud.uasz.sn/xmlui/bitstream/handle/123456789/1181/.pdf.

——— « Le puits El Hadj Omar TALL de Diembéring et le patrimoine culturel des Diola ewaat: Histoire d'un syncrétisme religieux ». In *Les Annales du Sud*, edited by Raphaël Lambal, 113–130. Vol. 2. Ziguinchor : Presses Universitaires de Ziguinchor, Éditions des Archives Contemporaines, 2024. https://doi.org/10.17184/eac.8668.

Trincaz, Jacqueline. "Christianisme, Islam et transformations sociales : La famille en

Casamance.” *Archives de sciences sociales des religions* 46, no. 1 (1978) : 85–109.